
**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE D'ANGERS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du conseil d'administration****SÉANCE DU 28 JUIN 2022****L'an DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE VINGT-HUIT JUIN,**

à 18h, le conseil d'administration du centre communal d'action sociale de la Ville d'Angers, dûment convoqué le 22 juin 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Christelle LARDEUX-COIFFARD, Présidente déléguée, représentant Monsieur Christophe BÉCHU, Maire, Président, empêché.

Etaient présents : Christelle LARDEUX-COIFFARD, Alima TAHIRI, Claudette DAGUIN, Anne-Marie POTOT, Augustine YECKE, Céline VERON, Marie-Claire LUCAS, Antoine MASSON, Angelo TOCCO.

Etaient excusés : Christophe BÉCHU, Richard YVON, Sophie FOUCHER-MAILLARD, Benoit AKKAOUI, Emmanuel LEFÉBURE.

Etait absente : Nicole BERNARDIN.

Objet : Finances – Compte administratif de l'exercice 2021 – Arrêt des comptes - Affectation du résultat.

Madame la Présidente déléguée expose,

Mesdames, Messieurs,

Le compte administratif retrace l'ensemble des mouvements, c'est-à-dire l'ensemble des recettes et des dépenses effectivement réalisées par le centre communal d'action sociale sur une année. Il doit être présenté au conseil d'administration dans les six mois qui suivent la fin de l'exercice, donc au plus tard le 30 juin de l'année suivante.

Le compte administratif est le bilan financier de l'ordonnateur. Il permet de contrôler la gestion de l'établissement public et de vérifier que les dépenses annoncées lors du budget primitif sont bien celles réalisées. A ce titre, son examen constitue un acte majeur de la vie du CCAS.

Le compte administratif présente les résultats comptables de l'exercice 2021. Il est débattu et est soumis au vote, sous la présidence d'un des membres du conseil d'administration. Le conseil d'administration procède ensuite à l'affectation des résultats.

Parallèlement, le comptable public, chargé d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par le Président, élabore le compte de gestion du budget principal et des budgets annexes. Celui-ci doit exactement concorder avec le compte administratif.

Considérant que les résultats ont fait l'objet d'une reprise anticipée au budget primitif 2022 lors du conseil d'administration du 22 mars 2022 pour le budget principal et les budgets annexes, à l'exception de ceux relatifs aux budgets EHPAD qui répondent désormais aux obligations du cadre comptable de l'Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (EPRD),

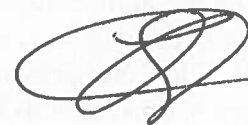
Considérant que chaque membre du conseil d'administration du CCAS a reçu un exemplaire du compte administratif de l'exercice 2021 (figurant dans un dossier complémentaire), accompagné du rapport de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles, conformément à l'article 107 de la loi n° 2015-991 portant sur la nouvelle organisation territoriale (Loi NOTRe), qui est venu compléter les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Considérant l'approbation préalable par les membres du conseil d'administration, des comptes de gestion 2021 présentés par Madame la comptable publique de la Trésorerie Angers Municipale,

Après s'être fait présenter les comptes administratifs de l'exercice 2021 du centre communal d'action sociale et avoir entendu les explications de Madame Christelle LARDEUX-COIFFARD, Présidente déléguée du CCAS, le conseil d'administration, après avoir délibéré, sous la présidence de Madame Alima TAHIRI, Adjointe aux quartiers Monplaisir et Grand-Pigeon / Deux-Croix / Banchais / Isoret, Madame LARDEUX-COIFFARD, Présidente déléguée du CCAS ayant quitté momentanément le conseil d'administration comme il en est de circonstance lors de l'adoption des comptes administratifs, à l'unanimité :

- adopte, après examen des comptes présentés dans le rapport de présentation, le compte administratif 2021 du budget principal et des budgets annexes du CCAS dont les résultats comptables sont identiques au compte de gestion 2021 de Madame la comptable publique de la Trésorerie Angers Municipale ;
- arrête les comptes 2021 ;
- affecte les résultats selon la répartition présentée dans le rapport.

Christelle LARDEUX-COIFFARD
Présidente déléguée



Centre Communal d'Action Sociale d'Angers

Conseil d'administration du 28 juin 2022

Approbation du compte administratif 2021

Rapport de présentation

Le compte administratif termine le cycle budgétaire annuel et retrace l'exécution budgétaire de l'année écoulée. Il constitue un moment privilégié d'examen des comptes du CCAS. Il est ainsi le bilan financier de l'ordonnateur qui rend compte des opérations budgétaires réalisées en dépenses et en recettes, au regard des prévisions, et présente les résultats de l'année qui, cumulés au résultat de l'année antérieure, sont repris au budget de l'année suivante, à l'exception de celui des EHPAD.

Toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours d'une année sont retracées, y compris celles qui ont été engagées mais non encore mandatées. Tous les comptes sont examinés qu'il s'agisse des opérations réelles entraînant encaissements et décaissements, ou des opérations d'ordre qui ne se traduisent pas par des entrées et sorties d'argent mais qui modifient le résultat.

Tout comme le budget primitif, le compte administratif comporte deux grandes sections bien distinctes :

- le fonctionnement qui concerne la gestion courante du CCAS,
- l'investissement qui engage sur des projets structurants.

La gestion budgétaire du CCAS s'exécute au travers de 12 budgets : un budget principal et 11 budgets annexes. Le budget principal recouvre les activités de pilotage et de gestion de l'établissement, d'action sociale, d'animations seniors et de restauration. Les budgets annexes retracent les dépenses et les recettes des 7 résidences autonomie, du Centre Local d'Information et de Coordination gériatrique (CLIC), du soutien à domicile et des 2 EHPAD. Il est établi un compte administratif par budget et un état réalisé des recettes et des dépenses (ERRD) pour les EHPAD. Cette dernière présentation a été introduite par la loi d'adaptation de la société au vieillissement lors de la réforme de la contractualisation et de la tarification des établissements et services médico-sociaux.

Pour rappel, le comptable public établit, de son côté, le compte de gestion, document analogue au compte administratif. Ces 2 documents, dont les montants coïncident, sont soumis au vote du conseil d'administration avant le 30 juin de l'année suivante. Pour chacun des comptes, le vote concerne l'identité de valeurs entre les deux comptes. Pour le compte administratif, s'ajoutent le constat de sa présentation, la sincérité des restes à réaliser et l'arrêt des résultats définitifs.

L'article 107 de la loi n° 2015-991 portant nouvelle organisation territoriale (Loi NOTRe) est venu compléter les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Il précise : « Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. ».

Ce rapport, dédié à la présentation et à l'approbation des comptes, présente donc les informations essentielles et les évolutions des comptes administratifs et de l'ERRD 2021.

I. LE COMPTE ADMINISTRATIF DU CCAS

1. Rappel des orientations budgétaires 2021

Le compte administratif qui vous est présenté, a été réalisé sur la base des grandes orientations arrêtées lors de la séance du Conseil d'Administration du 16 février 2021 à l'occasion du débat d'orientation budgétaire.

En 2021, le CCAS d'Angers s'est attaché à mettre en œuvre les orientations suivantes :

- ➔ **Préserver un service public de qualité et une tarification accessible**, en maintenant les efforts de gestion au service des priorités des Angevins et en mobilisant la capacité d'invention et d'innovation du CCAS,
- ➔ **Préserver les équilibres financiers et la capacité d'autofinancement** en limitant le recours aux excédents et à l'emprunt,
- ➔ **Investir dans les travaux d'entretien régulier du patrimoine et des matériels** pour accompagner les mutations,
- ➔ **Maintenir notre capacité à investir**, en recentrant les investissements courants sur les besoins des publics accompagnés,
- ➔ **Renforcer l'efficacité de l'offre de services et mieux servir le projet de territoire par la mutualisation de services** avec la Ville d'Angers et ALM,
- ➔ **Préparer l'avenir** en dédiant des moyens à l'innovation et au numérique.

2. Les mouvements budgétaires

Le compte administratif du CCAS se présente en deux sections : la section d'investissement et celle de fonctionnement et se décompose en « opérations réelles » et en « opérations d'ordre ».

Les opérations réelles correspondent à des entrées et sorties effectives de fonds. Les opérations d'ordre sont des écritures purement comptables mais obligatoires. Elles permettent cependant d'assurer la transparence et la sincérité des comptes.

En ce qui concerne les mouvements budgétaires pour l'exercice 2021, les résultats consolidés s'établissent de la façon suivante :

Section	Recettes	Dépenses	Reports 2020	Résultats 2021
Investissement (hors EHPAD)	1 676 207	1 622 460	1 589 958	1 643 705
Fonctionnement	37 902 329	40 527 363	1 441 752	-1 183 282
Total	39 578 536	42 149 823	3 031 710	460 423

Pour la section d'investissement, l'analyse des mouvements de dépenses et de recettes 2021 fait apparaître, pour l'ensemble des budgets (hors EHPAD), un niveau de dépenses de 1 622 K€ et un niveau de recettes de 1 676 k€, hors résultat antérieur reporté, soit un excédent de 54 k€ pour l'exercice 2021.

Ce dernier vient s'ajouter à la reprise de l'excédent reporté 2020 à hauteur de 1 590 k€, ce qui porte le résultat 2021 total à un excédent de 1 643 k€ inscrit dans les prévisions budgétaires 2022. Les résultats pour les différents budgets annexes sont détaillés à l'annexe 1 et 2.

S'agissant des budgets des EHPAD G. Birgé et C. Geoffray répondant au cadre budgétaire de l'Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (EPRD), il convient de noter que conformément à l'instruction interministérielle n° DGCS/5C/DGCL/DGFIP/170 du 12 juillet 2018 relative à l'EPRD des établissements et services médico-sociaux publics gérés en M22, la notion de résultat d'investissement disparaît. En effet, l'architecture budgétaire des comptes d'investissement est désormais composée de telle sorte que les dépenses d'investissement sont financées d'une part, par la capacité d'autofinancement (CAF) (non budgétaire) et d'autre part, par des recettes dédiées exclusivement aux investissements. Cette modification entraîne une lecture différente du budget d'investissement qui exclut la constatation d'un résultat à affecter.

Pour la section de fonctionnement, l'analyse des mouvements de dépenses et de recettes 2021, fait apparaître pour l'ensemble des budgets (y compris EHPAD), un niveau de dépenses de 40 527 K€ et un niveau de recettes de 37 902 K€, hors résultat antérieur reporté, soit un déficit de 2 625 k€ pour 2021.

Le déficit de fonctionnement se répartit par budget ainsi que suit :

- Budget principal : déficit de 843 k€,
- Budgets annexes (hors EHPAD) : déficit de 55 k€,
- Etat Réalisé des Recettes et des Dépenses des EHPAD : déficit de 1 727 k€.

Pour le budget principal et les budgets annexes hors EHPAD, à ce résultat annuel s'ajoute la reprise de l'excédent reporté 2020, soit 3 359 k€ portant le résultat reporté 2021 à 2 461 k€.

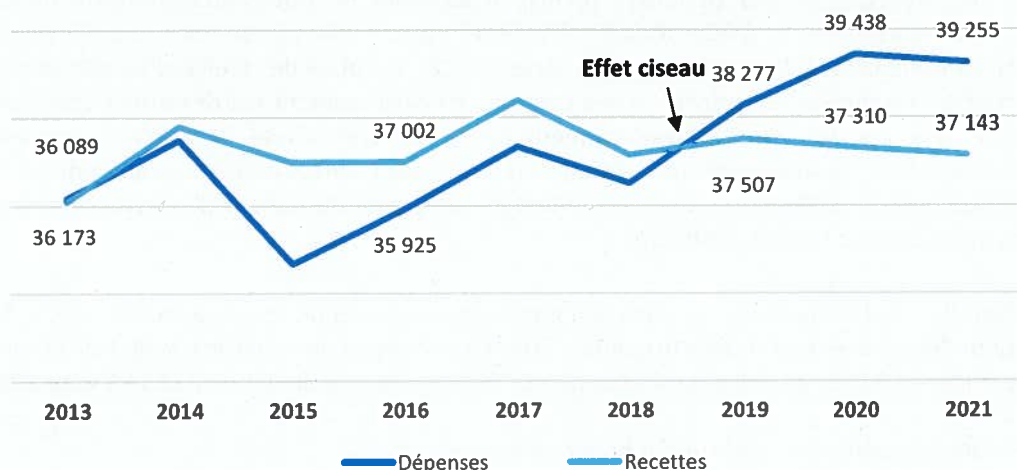
Pour les EHPAD, le résultat cumulé à la fin de l'exercice 2020 était déficitaire de 1 917 k€. En lui ajoutant le résultat déficitaire 2021, soit - 1 727 k€, le résultat cumulé présente un déficit de - 3 644 k€.

II. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement regroupe les dépenses nécessaires au fonctionnement du CCAS (charges à caractère général, de personnel, de gestion courante, intérêts de la dette, dotation aux amortissements...), et toutes les recettes que le CCAS peut percevoir des transferts de charges, de prestations de services, de dotations de différents organismes dont la subvention de la Ville d'Angers ainsi que des reprises de subventions d'investissement, sur provisions et amortissements... Les dépenses et les recettes sont détaillées à l'annexe 3 et 4.

Par ailleurs, la gestion multi-budgétaire induit des dépenses et des recettes internes entre budgets dont la subvention d'équilibre versée par le budget principal aux budgets annexes (hors EHPAD).

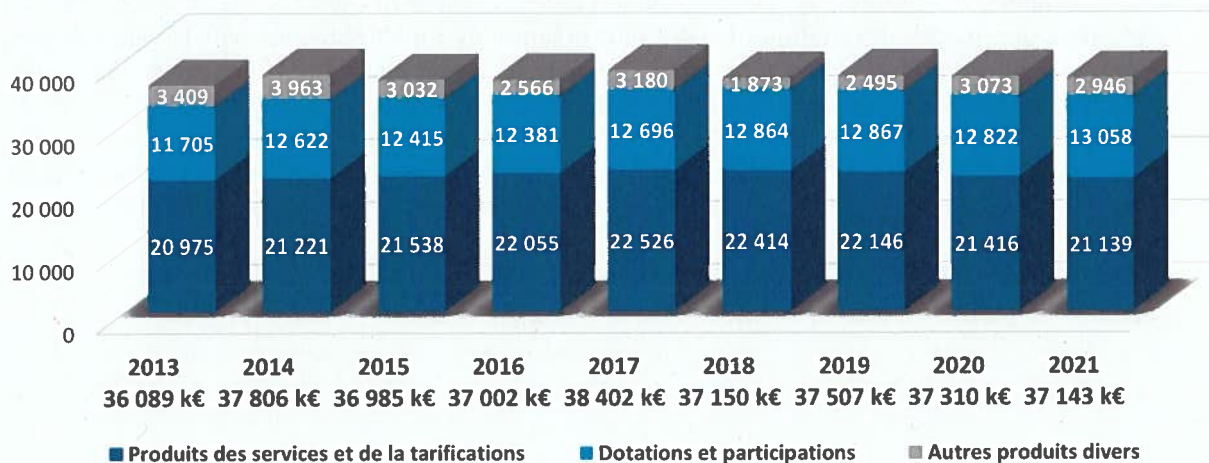
Evolution des recettes et des dépenses réelles de fonctionnement en k€



A compter de 2019, le montant des charges a augmenté plus vite que les produits. Cette évolution induit une baisse du résultat et l'amorce d'un effet ciseau. La modernisation de l'offre de services du CCAS et les efforts de gestion engagés depuis 2014 ont permis de retarder l'effet constaté en 2013. La situation 2021 est identique à celle de 2020 malgré une diminution des dépenses réelles de 183 k€ (-0,46 %). Elle s'explique par la diminution dans les mêmes proportions des recettes réelles (-167 k€, -0,45 %).

1. Les recettes réelles de fonctionnement

Evolution des recettes de gestion en k€



Les recettes de l'exercice 2021 diminuent de 0,45 % par rapport à 2020. En 8 ans, les produits ont évolué chaque année en moyenne de +0,39 % (+2,92 % au total sur la période 2013 à 2021). Ce rythme moyen résulte principalement de la dynamique des dotations et participations évoluant de +1,41 % en moyenne (+11,57 % sur la période 2013 à 2021).

Les dotations représentent 35,16 % des recettes réelles. Elles sont principalement composées de la subvention d'équilibre versée par la Ville d'Angers qui s'élève à 12 540 k€ en 2021.

Les produits des services et la tarification constituent en 2021 la part la plus importante des ressources (56,91 %). Les recettes diminuent de 1,29 % par rapport à 2020 (- 277 k€). Cette baisse s'explique principalement par la diminution de l'activité du Service de Soutien à Domicile, de celle de l'animation et de la production de repas. Comme en 2020, la crise sanitaire a conduit à la suspension de services. Elles évoluent cependant de + 0,11 % en moyenne chaque année entre 2013 et 2021 (+ 0,78 % au total sur la période 2013 à 2021). Cette augmentation contenue reflète la volonté du CCAS de garder une tarification accessible.

Enfin, les autres produits divers composés essentiellement de produits exceptionnels présentent une diminution de 4,11 %, soit - 126 k€. L'évolution entre 2020 et 2021 s'explique principalement par la diminution à hauteur de 207 k€ des subventions versées aux budgets annexes. Elle est compensée en partie par une recette exceptionnelle liée à la reprise d'une provision de 136 k€.

2. Les dépenses réelles de fonctionnement

Evolution des dépenses de gestion en k€



Les dépenses de l'exercice 2021 diminuent de 0,46 % par rapport à 2020, soit - 183 k€. Depuis 2013, et malgré les années 2015 et 2018 marquées par un niveau de dépenses suivant le rythme d'évolution des recettes, le CCAS a vu augmenter ses dépenses réelles de 8,52 % et des « Charges de personnel » (+ 17,48 %).

Les charges à caractère général diminuent de 5,27 % (- 439 k€) tous budgets confondus, alors que l'évolution en moyenne annuelle sur la période de 2013 à 2021 est de + 2,58 %. Cette diminution se constate quasiment à part égale sur le budget principal et les budgets annexes.

Pour le budget principal elle représente une baisse de 196 k€. Elle est principalement le résultat de la baisse de la production de repas du service restauration pour lequel les dépenses d'achat de denrées alimentaire est en régression de 306 k€. Cette baisse est en partie compensée par l'achat de déjeuner auprès d'un prestataire pour un montant de 142 k€ afin de fournir les associations venant en aide aux personnes sans domicile fixe. En effet, la pandémie ne permet plus d'accueillir en intérieur ce public avec des repas chauds produits par le service Restauration.

Pour les budgets annexes hors EHPAD la baisse est également de 196 k€. Elle s'explique principalement par la diminution des frais de fonctionnements de la résidence Bellefontaine (- 113 k€) qui avaient progressé en 2020 dans le cadre de la prise en charge de frais annexes liés à la réhabilitation de l'établissement. S'y ajoute une diminution des achats de fournitures médicales sur le budget de Monplaisir (- 28 k€) également suite à une hausse importante en 2020 dans le cadre de la prise en charge de la pandémie dans les résidences autonomie.

Pour les EHPAD, on constate le même phénomène avec une diminution de 74 k€ des dépenses médicales.

Les charges de personnel représentent en 2021, 57,69 % de l'ensemble des dépenses de gestion (56,46 % en 2020). Elles progressent de + 1,70 % (380 k€) par rapport à 2020 pour atteindre 22 645 k€. Les EHPAD participent à hauteur de 1 026 k€ à cette évolution alors que le SSAD contribue à limiter l'évolution avec une baisse de 540 k€ en lien avec la diminution de l'activité.

Les autres charges diminuent de 0,46 % (- 183 k€) et se composent des comptes :

- 65 « Autres charges de gestion courante » qui comprennent les aides sociales et les secours et les subventions versées aux associations,
- 67 « Charges exceptionnelles » du budget principal
- du groupe 3 « Dépenses afférentes à la structure » des budgets annexes

III. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement comporte principalement en dépenses les charges engagées pour la réalisation du programme d'équipement et en recettes les dotations et subventions d'investissement et les emprunts. Sur ce dernier point, le CCAS n'a plus d'emprunt en cours depuis 2018. Les dépenses et les recettes d'investissement sont détaillées à l'annexe 3 et 4.

Le programme annuel d'équipement du CCAS se décline en 5 orientations :

- ➔ Préserver et valoriser durablement le patrimoine,
- ➔ Sécuriser et rendre accessible les équipements,
- ➔ Être mobile et connecté,
- ➔ Miser sur la qualité des environnements de travail,
- ➔ Investir dans des projets structurants.

Le niveau de réalisation du programme annuel d'équipement du CCAS s'élève à 729 783 €. Par rapport à 2020 (766 922 k€), il diminue de 37 k€, soit - 4,8 %.

L'année 2021 a surtout été marquée par la fin de la réalisation des travaux de rénovation de la résidence autonomie Bellefontaine. Le CCAS a poursuivi, par ailleurs, sa politique d'entretien du patrimoine et de renouvellement de ses équipements concourant à l'amélioration du cadre de vie des Angevins accueillis et des conditions de travail des agents. Le financement du programme d'équipement a été autofinancé à 86 %, le solde étant pris en charge par une subvention de 100 k€ de la Ville.

IV. LES RESULTATS

1. Les résultats cumulés

Les résultats cumulés se répartissent, dans le cadre des instructions M14 pour le budget principal et M22 pour les budgets annexes, comme suit :

Section d'investissement (hors EHPAD) :

▪ Budget principal	1 557 244,25 €
▪ Budgets annexes (hors EHPAD)	86 460,29 €
Total	1 643 704,54 €

Section de fonctionnement :

▪ Budget principal	2 392 750,11 €
▪ Budgets annexes hors EHPAD	68 692,81 €
▪ Budgets annexes EHPAD	-3 644 724,73 €
Total	-1 183 281,81 €

2. L'affectation du résultat

Pour la section de fonctionnement. Les soldes d'exécution positifs de la section de fonctionnement sont repris en section de fonctionnement du budget primitif 2022 pour financer les dépenses d'exploitation. Les soldes négatifs sont couverts par la reprise du résultat excédentaire antérieur cumulé ou repris en résultat déficitaire reporté. Les résultats des budgets principal et annexes (hors EHPAD) sont affectés selon la décision du conseil d'administration comme suit :

Section de fonctionnement	Ecritures 2021 (hors subvention du budget principal)		Résultat 2021 (hors résultat antérieur reporté et hors subvention aux budgets annexes)	Subvention 2021 versée aux budget annexes	Résultat antérieur reporté	Résultat total affecté au budget 2022
	Recettes	Dépenses				
Budget Principal	16 661 768,82	14 826 353,19	1 835 415,63	-2 678 459,58	3 235 794,06	2 392 750,11
Belle Beille	466 065,88	712 069,66	-246 003,78	246 003,78	0,00	0,00
Bellefontaine	741 202,40	905 683,30	-164 480,90	164 480,90	0,00	0,00
Bordillon	771 515,55	1 034 304,42	-262 788,87	262 788,87	0,00	0,00
CLIC	112 277,70	364 238,05	-251 960,35	251 960,35	0,00	0,00
Les Justices	830 641,65	927 157,80	-96 516,15	90 951,84	5 564,31	0,00
Monplaisir	1 555 341,22	1 486 648,41	68 692,81	0,00	0,00	68 692,81
Roseraie	1 178 739,34	1 473 491,54	-294 752,20	294 752,20	0,00	0,00
St Michel	780 885,81	900 486,86	-119 601,05	1 795,23	117 805,82	0,00
SSAD	3 715 283,42	5 081 009,83	-1 365 726,41	1 365 726,41	0,00	0,00
Birgé	3 763 270,60	4 622 832,37	-859 561,77	0,00	-796 760,94	-1 656 322,71
Geoffray	4 646 877,12	5 514 627,63	-867 750,51	0,00	-1 120 651,51	-1 988 402,02
Total	35 223 869,51	37 848 903,06	-2 625 033,55	0,00	1 441 751,74	-1 183 281,81

Pour les budgets des EHPAD, avec la mise en place de l'EPRD, la notion de résultat antérieur reporté disparaît au profit d'écritures non budgétaires. Ainsi, le résultat déficitaire des résidences Birgé et Geoffray est arrêté à - 1 656 322,71 € pour Gaston-Birgé et - 1 988 402,02 € pour César-Geoffray.

Pour la section d'investissement. Les soldes d'exécution positifs de la section d'investissement sont repris en section d'investissement du budget primitif 2022 pour financer le plan annuel d'investissement. Les soldes négatifs sont couverts par la reprise du résultat excédentaire antérieur cumulé pour les budgets annexes. Il concerne les budgets suivants :

Section	Ecritures 2021		Résultat 2021 (hors résultat antérieur reporté)	Résultat antérieur reporté	Résultat total affecté au budget 2022
	Recettes	Dépenses			
Budget Principal	933 742,62	905 518,79	28 223,83	1 529 020,42	1 557 244,25
Belle Beille	42 813,29	42 053,42	759,87	0,00	759,87
Bellefontaine	320 126,74	320 126,74	0,00	0,00	0,00
Bordillon	104 444,21	104 444,21	0,00	0,00	0,00
CLIC	6 170,75	4 194,20	1 976,55	0,00	1 976,55
Les Justices	82 134,25	79 916,48	2 217,77	10 521,26	12 739,03
Monplaisir	38 791,58	36 759,35	2 032,23	0,00	2 032,23
Roseraie	44 880,68	19 455,52	25 425,16	41 885,47	67 310,63
St Michel	66 334,41	74 864,98	-8 530,57	8 530,57	0,00
SSAD	36 768,44	35 126,46	1 641,98	0,00	1 641,98
Total	1 676 206,97	1 622 460,15	53 746,82	1 589 957,72	1 643 704,54

Pour les budgets des EHPAD soumis au cadre budgétaire de l'EPRD, il est à nouveau précisé que la notion de résultat d'investissement disparaît. Il n'a plus de sens dans la mesure où l'exploitation, par le biais de la capacité d'autofinancement (CAF), alimente le tableau de financement et participe à la variation du fonds de roulement qui constitue la ligne d'équilibre globale de l'EPRD.

**Centre Communal d'Action Sociale
Budget principal + Budgets annexes
Compte Administratif et ERRD 2021**

CCAS budget annexe SSAD

	DÉPENSES	RECETTES	RESULTAT
<u>Section de fonctionnement</u>			
Mouvements d'ordre	31 219,13	30 867,01	
Mouvements réels	5 049 790,70	5 050 142,82	
Mouvements budgétaires	5 081 009,83	5 081 009,83	,00
<u>Section d'investissement</u>			
Mouvements d'ordre	30 867,01	31 219,13	
Mouvements réels	4 259,45	5 549,31	
Mouvements budgétaires	35 126,46	36 768,44	1 641,98
Total	5 116 136,29	5 117 778,27	1 641,98

CCAS récapitulatif budgets annexes

	DÉPENSES	RECETTES	RESULTAT
<u>Section de fonctionnement</u>			
Mouvements d'ordre	31 219,13	30 867,01	
Mouvements réels	5 049 790,70	5 050 142,82	
Mouvements budgétaires	5 081 009,83	5 081 009,83	,00
<u>Section d'investissement (hors EHPAD)</u>			
Mouvements d'ordre	30 867,01	31 219,13	
Mouvements réels	4 259,45	5 549,31	
Mouvements budgétaires	35 126,46	36 768,44	1 641,98
Total	5 116 136,29	5 117 778,27	1 641,98

**Centre Communal d'Action Sociale
Compte Administratif et ERRD 2021
Résultat Global
(hors résultats antérieurs reportés)**

1 - Budget Principal

	RECETTES		DÉPENSES		RESULTAT (2)-(4)
	Prévisions (1)	Réalisations (2)	Prévisions (3)	Réalisations (4)	
Section de fonctionnement					
Mouvements d'ordre	434 800,00	434 707,75	813 334,00	813 263,68	
Mouvements réels	19 670 200,00	16 227 061,07	19 326 000,00	16 691 549,09	
Mouvements sans objets			,00	0,00	
Mouvements budgétaires	20 105 000,00	16 661 768,82	20 139 334,00	17 504 812,77	- 843 043,95
Section d'investissement					
Mouvements d'ordre	813 334,00	813 263,68	434 800,00	434 707,75	
Mouvements réels	1 646 000,00	120 478,94	1 990 200,00	470 811,04	
Mouvements sans objets			,00	0,00	
Mouvements budgétaires	2 459 334,00	933 742,62	2 425 000,00	905 518,79	28 223,83
Total	22 564 334	17 595 511,44	22 564 334	18 410 331,56	- 814 820,12

2 - Budgets annexes hors EHPAD

	RECETTES		DÉPENSES		RESULTAT (2)-(4)
	Prévisions (1)	Réalisations (2)	Prévisions (3)	Réalisations (4)	
Section de fonctionnement					
Mouvements d'ordre	325 553,00	324 190,44	466 263,00	458 851,75	
Mouvements réels	13 440 587,00	12 506 222,11	13 299 877,00	12 426 238,12	
Mouvements budgétaires	13 766 140,00	12 830 412,55	13 766 140,00	12 885 089,87	- 54 677,32
Section d'investissement					
Mouvements d'ordre	457 926,29	456 926,18	325 553,00	324 190,44	
Mouvements réels	688 533,71	285 538,17	820 907,00	392 750,92	
Mouvements budgétaires	1 146 460,00	742 464,35	1 146 460,00	716 941,36	25 522,99
Total	14 912 600	13 572 876,90	14 912 600	13 602 031,23	- 29 154,33

Accusé de réception en préfecture
049-264901158-20220628-DEL-2022-079-DE
Date de télétransmission : 07/07/2022
Date de réception préfecture : 07/07/2022

Centre Communal d'Action Sociale
Compte Administratif et ERRD 2021
Résultat Global
(hors résultats antérieurs reportés)

3 - Budgets annexes EHPAD

	RECETTES		DÉPENSES		RESULTAT (2)-(4)
	Prévisions (1)	Réalisations (2)	Prévisions (3)	Réalisations (4)	
Section de fonctionnement					
Mouvements d'ordre	,00	0,00	,00	0,00	
Mouvements réels	8 398 574,80	8 410 147,72	10 432 600,00	10 137 460,00	
Mouvements budgétaires	8 398 574,80	8 410 147,72	10 432 600,00	10 137 460,00	-1 727 312,28
Total	8 398 574,8	8 410 147,72	10 432 600	10 137 460,00	-1 727 312,28

4 - Résultat consolidé

	RECETTES		DÉPENSES		RESULTAT (2)-(4)
	Prévisions (1)	Réalisations (2)	Prévisions (3)	Réalisations (4)	
Section de fonctionnement					
Mouvements d'ordre	760 353,00	758 898,19	1 279 597,00	1 272 115,43	
Mouvements réels	41 509 361,80	37 143 430,90	43 058 477,00	39 255 247,21	
Mouvements sans objets			,00	0,00	
Mouvements budgétaires	42 269 714,8	37 902 329,09	44 338 074	40 527 362,64	-2 625 033,55
Section d'investissement (hors EHPAD)					
Mouvements d'ordre	1 271 260,29	1 270 189,86	760 353,00	758 898,19	
Mouvements réels	2 334 533,71	406 017,11	2 811 107,00	863 561,96	
Mouvements sans objets			,00	0,00	
Mouvements budgétaires	3 605 794	1 676 206,97	3 571 460	1 622 460,15	53 746,82
Total	45 875 508,8	39 578 536,06	47 909 534	42 149 822,79	-2 571 286,73

**Centre Communal d'Action Sociale
Budget principal + Budgets annexes
Compte Administratif et ERRD 2021**

DEPENSES

FONCTIONNEMENT

Chapitres	Prévisions (BP + DM)	Réalisations	%
1 - Budget Principal			
011 Charges à caractère général	4 684 661,94	3 701 806,00	79,02%
012 Charges de personnel et frais assimilés	7 463 986,8	7 415 442,77	99,35%
022 Dépenses imprévues	617 413	0,00	0,00%
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	813 334	813 263,68	99,99%
65 Autres charges de gestion courante	2 648 538,26	1 956 845,11	73,88%
67 Charges exceptionnelles	3 911 400	3 617 455,21	92,48%
SOUS TOTAUX	20 139 334	17 504 812,77	86,92%
2 - Budgets annexes hors EHPAD			
Groupe 1 Dépenses afférentes à l'exploitation courante	3 158 690	2 562 483,97	81,12%
Groupe 2 Dépenses afférentes au personnel	8 056 815	7 887 437,84	97,90%
Groupe 3 Dépenses afférentes à la structure	2 550 635	2 435 168,06	95,47%
SOUS TOTAUX	13 766 140	12 885 089,87	93,60%
3 - Budgets annexes EHPAD			
Groupe 1 Dépenses afférentes à l'exploitation courante	1 754 869	1 629 349,73	92,85%
Groupe 2 Dépenses afférentes au personnel	7 429 800	7 341 838,23	98,82%
Groupe 3 Dépenses afférentes à la structure	1 247 931	1 166 272,04	93,46%
SOUS TOTAUX	10 432 600	10 137 460,00	97,17%
TOTAL FONCTIONNEMENT	44 338 074	40 527 362,64	91,41%

INVESTISSEMENT

Chapitres	Prévisions (BP + DM)	Réalisations	%
1 - Budget Principal			
020 Dépenses imprévues	100 000	0,00	0,00%
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	434 800	434 707,75	99,98%
20 Immobilisations incorporelles	54 600	0,00	0,00%
204 Subventions d'équipement versées	515 050	190 850,72	37,05%
21 Immobilisations corporelles	1 320 530	279 940,32	21,20%
27 Autres immobilisations financières	20	20,00	100,00%
SOUS TOTAUX	2 425 000	905 518,79	37,34%
2 - Budgets annexes hors EHPAD			
13 Subventions d'investissement	298 550	297 190,36	99,54%
16 Emprunts et dettes assimilées	53 570	41 270,68	77,04%
20 Immobilisations incorporelles	6 500	0,00	0,00%
21 Immobilisations corporelles	760 837	351 480,24	46,20%
28 Amortissement des immobilisations	3	0,08	2,67%
491 Dépréciation des comptes de redevables	27 000	27 000,00	100,00%
SOUS TOTAUX	1 146 460	716 941,36	62,54%
3 - Budgets annexes EHPAD			
16 Emprunts et dettes assimilées	25 000	23 725,06	94,90%
20 Immobilisations incorporelles	6 500	0,00	0,00%
21 Immobilisations corporelles	242 750	98 362,76	40,52%
SOUS TOTAUX	274 250	122 087,82	44,52%
TOTAL INVESTISSEMENT	3 845 710	1 744 547,97	45,36%

Accusé de réception en préfecture
049-264901158-20220628-DEL-2022-079-DE
Date de télétransmission : 07/07/2022
Date de réception préfecture : 07/07/2022

**Centre Communal d'Action Sociale
Budget principal + Budgets annexes
Compte Administratif et ERRD 2021**

RECETTES

FONCTIONNEMENT

Chapitres		Prévisions (BP + DM)	Réalizations	%
1 - Budget Principal				
002	Résultats de fonctionnement reportés	3 235 794,06	0,00	0,00%
013	Atténuations de charges	10 000	10 239,48	102,39%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	434 800	434 707,75	99,98%
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	3 499 400	2 929 671,87	83,72%
74	Dotations, subventions et participations	12 855 000	13 058 456,61	101,58%
75	Autres produits de gestion courante	70 005,94	62 385,09	89,11%
77	Produits exceptionnels	0	166 308,02	0,00%
	SOUS TOTAUX	20 105 000	16 661 768,82	82,87%
2 - Budgets annexes hors EHPAD				
002	Résultats de fonctionnement reportés	123 370,13	0,00	0,00%
Groupe 1	Produits de la tarification	7 965 798	7 526 551,27	94,49%
Groupe 2	Autres produits relatifs à l'exploitation	2 644 568,87	2 523 526,03	95,42%
Groupe 3	Produits financiers et produits non encaissables	3 032 403	2 780 335,25	91,69%
	SOUS TOTAUX	13 766 140	12 830 412,55	93,20%
3 - Budgets annexes EHPAD				
Groupe 1	Produits de la tarification	7 726 164,8	7 694 256,84	99,59%
Groupe 2	Autres produits relatifs à l'exploitation	406 510	464 819,82	114,34%
Groupe 3	Produits financiers et produits non encaissables	265 900	251 071,06	94,42%
	SOUS TOTAUX	8 398 574,8	8 410 147,72	100,14%
	TOTAL FONCTIONNEMENT	42 269 714,8	37 902 329,09	89,67%

**Centre Communal d'Action Sociale
Budget principal + Budgets annexes
Compte Administratif et ERRD 2021**

RECETTES

INVESTISSEMENT

Chapitres		Prévisions (BP + DM)	Réalizations	%
1 - Budget Principal				
001	Résultats d'investissement reportés	1 529 020,42	0,00	0,00%
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	813 334	813 263,68	99,99%
10	Dotations, fonds divers et réserves	16 979,58	20 478,94	120,61%
13	Subventions d'investissement (reçues)	100 000	100 000,00	100,00%
	SOUS TOTAUX	2 459 334	933 742,62	37,97%
2 - Budgets annexes hors EHPAD				
001	Excédent ou déficit d'investissement reporté	60 937,3	0,00	0,00%
10	Dotations, fonds divers et réserves	54 762,7	41 422,42	75,64%
13	Subventions d'investissement	517 800	191 020,10	36,89%
16	Emprunts et dettes assimilées	53 100	51 170,08	96,37%
28	Amortissement des immobilisations	429 260	428 251,75	99,77%
491	Dépréciation des comptes de redevables	30 600	30 600,00	100,00%
	SOUS TOTAUX	1 146 460	742 464,35	64,76%
3 - Budgets annexes EHPAD				
10	Dotations, fonds divers et réserves	14 850	15 653,04	105,41%
16	Emprunts et dettes assimilées	4 000	24 442,81	611,07%
	SOUS TOTAUX	18 850	40 095,85	212,71%
	TOTAL INVESTISSEMENT	3 624 644	1 716 302,82	47,35%

Annexe 5

**Centre Communal d'Action Sociale
Compte Administratif 2021
Action Sociale - Secours**

Secours	2020	2021	Evolution
Accueil Crimée - Notre Dame de l'accueil	89 712,03	41 442,09	-53,81%
Aide à l'accès au matériel médicalisé	317,72	167,00	-47,44%
Aide à l'accueil de loisir	24 079,00	27 288,00	13,33%
Aide à la formation professionnelle	1 179,50	2 467,00	109,16%
Aide à la garde d'enfant	4 051,77	1 053,13	-74,01%
Aide à l'équipement personnel et ménager	40 769,41	39 321,02	-3,55%
Aide à l'hygiène	20 887,36	0,00	-100,00%
Aide alimentaire étudiants	8 800,00	19 180,00	117,95%
Aide au logement AMIRU	8 401,33	2 745,22	-67,32%
Aide au paiement facture eau	1 317,24	1 829,00	38,85%
Aide au paiement facture énergie	14 426,07	11 643,90	-19,29%
Aide au permis citoyen	33 205,50	57 862,86	74,26%
Aide aux frais d'obsèque	5 500,00	8 750,00	59,09%
Aide aux soins dentaires, optiques, auditifs	4 259,08	1 539,70	-63,85%
Aide aux vacances	1 335,00	12 660,00	848,31%
Aide "coup de pouce" pour entrer dans un nouveau logement	170,00	767,28	351,34%
Aide location de voiture	3 311,26	2 344,59	-29,19%
Aide ponctuelle pour dépasser une difficulté exceptionnelle	6 284,70	13 106,32	108,54%
Aide pour l'achat d'un équipement professionnel	109,91	736,52	570,11%
Aide pour se déplacer dans la ville	5 366,70	3 860,50	-28,07%
Aide pour se déplacer dans le cadre d'une démarche en lien avec l'insertion professionnelle	2 879,45	1 943,38	-32,51%
Aide transport humanitaire	84,00	2 032,69	2 319,87%
Chèques accompagnement personnalisés (Alimentaire)	155 651,00	197 676,78	27,00%
Couverture santé	7 429,00	34 093,07	358,92%
EPARC - prise en charge	293 910,51	244 365,38	-16,86%
Prêt - compensation taux d'intérêt	481,99	666,78	38,34%
Prêt - garantie de financement	5 235,13	148,07	-97,17%
Prêts - frais de dossier	3 300,00	1 700,00	-48,48%
Soutien à la dépendance	6 468,30	1 691,72	-73,85%
Total	748 922,96	733 082,00	-2,12%